

1ÈRE PARTIE

LES BASES DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE



LA PROPRETÉ PUBLIQUE, SIMPLE ET COMPLIQUÉE A LA FOIS

Malheureusement, certaines personnes abandonnent encore trop souvent leurs déchets dans la rue, les parcs publics, en pleine nature... Chaque année, ce sont plusieurs milliers de tonnes de déchets qui sont ramassés dans l'espace public. Les déchets sauvages ont un impact négatif sur notre environnement mais également sur notre cadre et notre qualité de vie. Qui a envie de vivre dans un quartier sale ?

La Wallonie et les communes consacrent donc d'importants moyens à des opérations de nettoyage dans nos villes et villages, le long des routes, aux abords des arrêts de bus et des gares, le long et à l'intérieur des cours d'eau. Cela représente plusieurs dizaines de millions d'euros qui, in fine, sont supportés par les contribuables, c'est-à-dire nous tous ! Il est dommage que cet argent-là ne puisse pas être dépensé à autre chose...

Lorsqu'on parle de malpropreté, il faut faire la distinction entre « déchets sauvages » et « dépôts clandestins ».

On appelle **déchets sauvages** tous les détritiques (en général de petite taille) jetés avec « nonchalance » sur la voie publique et non dans une poubelle. Il s'agit couramment de mégots de cigarettes, de canettes, d'emballages de biscuits et de bonbons, de journaux ou prospectus, de bouteilles vides, de mouchoirs usagés, de chewing-gums ou de trognons de pomme ! La solution évidente est de mettre ces déchets, produits sur la voie publique, à la poubelle.



On parle de **dépôt clandestin** lorsqu'une personne se débarrasse intentionnellement de ses ordures dans la nature, un lieu public ou tout endroit non prévu à cet effet. Ces personnes n'utilisent pas leurs poubelles ménagères soit pour éviter de payer le coût lié à l'élimination de leurs déchets, soit parce qu'ils ne connaissent pas le système de gestion des déchets en Wallonie. Les déchets les plus souvent rencontrés dans ces cas-là sont des sacs d'ordures ménagères, des pneus usagés, des déchets de construction, des électroménagers, des vieux meubles et des tas d'autres objets dits « encombrants ».

La « propreté publique » est donc l'affaire de tous !

*Déchets sauvages ou dépôts clandestins ?
Faites le test en classe en vous rendant sur le site internet
www.walloniepluspropre.be/proprete-publique/#sanctions*



QUI VEILLE AU MAINTIEN DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE ?

Pour maintenir notre cadre de vie propre, plusieurs services sont mis en place par les communes et la Wallonie.

Tout d'abord, on retrouve les ouvriers communaux qui ramassent les déchets abandonnés dans la commune. Ils dépendent du service Environnement et/ou Propreté de la commune.

Ensuite, les services de police, qu'il s'agisse d'agents spécialisés ou d'agents de la police locale, ont le pouvoir de verbaliser ceux qui commettent des incivilités environnementales.

Des agents constatateurs d'infractions environnementales ont, quant à eux, pour mission de rechercher sur le terrain des indices permettant d'identifier les auteurs d'actes délictueux, en vue de les sanctionner. Il incombe aux agents sanctionneurs de procéder à la verbalisation effective des contrevenants.

Celui qui commet une infraction environnementale comme jeter sa canette usagée, son chewing-gum ou son mégot de cigarette n'importe où peut être sanctionné d'une amende de **min. 100 € !**

Et enfin, n'oublions pas les milliers d'Ambassadeurs de la Propreté qui veillent à la propreté de leur rue ou de leur quartier dans toute la Wallonie.

Même petit, un déchet est un déchet !

AMENDE



LA GESTION DES DÉCHETS EN BELGIQUE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Aussi bien dans le domaine du recyclage que du compostage, la Belgique se classe parmi les bons élèves européens. Avec environ 410 kg de déchets ménagers produits par personne et par an, la Belgique se situe en dessous de la moyenne européenne, qui est de 486 kg. 52,9% des déchets ménagers et assimilés collectés en Wallonie en 2017 étaient dirigés pour recyclage vers des centres de valorisation matières et organiques et 43,4% étaient dirigés vers des unités de valorisation énergétique. Les proportions de déchets incinérés ou conduits en CET (Centre d'Enfouissement Technique) ne représentaient respectivement plus que 2% et 1,7% du gisement total*. **Au niveau des déchets d'emballage, la Belgique est même la championne d'Europe** avec un taux de recyclage de 92,8%. En ce qui concerne les déchets électriques et électroniques, les piles ou encore les pneus, le bilan est tout aussi positif et ce, grâce à une mise en œuvre efficace et contrôlée du principe de la responsabilité des producteurs.

Les bons résultats obtenus par la Belgique s'expliquent par un système efficace de tri et de récupération des déchets, mais aussi par la mobilisation des ménages qui respectent les règles de tri en famille, à l'école et au travail. Fin 2019, certaines communes sont passées au nouveau sac bleu. L'objectif? Recycler encore plus d'emballages en plastique qu'avant. Progressivement toute la Wallonie va passer à ce système.

Les Belges ont la chance de pouvoir bénéficier de nombreuses **collectes en porte-à-porte**: ordures ménagères résiduelles, déchets verts, organiques, papiers-cartons ou encore PMC. À côté de ces collectes en porte-à-porte, la Wallonie dispose d'un réseau dense de **recyparc** (environ 220) bien répartis sur tout le territoire. Il est possible de s'y rendre pour se débarrasser de nombreux

types de déchets: déchets de construction, bois, encombrants, piles, frigolite, déchets de jardin, huiles de moteur ou de friture, textiles, gros et petits électroménagers, ampoules, emballages vides ayant contenu des produits toxiques ou dangereux, etc. Bref, un nombre incalculable de déchets!

Vous désirez vous débarrasser de certains objets encore en bon état ? Sachez que dans certaines régions, des **ressourceries** organisent des ramassages en porte-à-porte! Dans d'autres cas, un simple appel suffit pour que la ressourcerie vienne enlever les encombrants chez vous.

Vous serez surpris ! Les magasins de seconde main des ressourceries regorgent de trésors. En trouver un : www.res-sources.be

Enfin, la Wallonie est parsemée de **bulles à verre et à textiles** qui permettent de se débarrasser de ses bouteilles, bocaux et flacons en verre, ainsi que de vêtements encore en bon état que l'on n'utilise plus. Ces « déchets » pourront alors débiter une seconde vie!

L'ÉCHELLE de Lansink hiérarchise les solutions préconisées pour le traitement de déchets. Les autorités européennes s'en sont inspiré pour leur politique de déchets, le meilleur déchet étant celui qui n'existe pas.



À QUELLE VITESSE SE DÉGRADENT NOS DÉCHETS DANS LA NATURE ?

QUELQUES MOIS 3 À 12 MOIS

Pour les résidus alimentaires, le papier, le bois et le carton.



PLUSIEURS DIZAINES D'ANNÉES 10 À 100 ANS

Pour les objets en fer ou en aluminium.



PLUSIEURS CENTAINES D'ANNÉES 100 À 1.000 ANS

Pour tous les objets en matière plastique. Enterrée, une bouteille en plastique mettrait plusieurs siècles pour disparaître.



PLUSIEURS MILLIERS D'ANNÉES 4.000 ANS

Le verre est pratiquement inaltérable. Des objets en verre datant de 2.000 av. J.-C. sont retrouvés intacts.



NB : petite précision, ces chiffres sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction de différents facteurs (par exemple : le type de sol, le climat...)

LA WALLONIE S'ENGAGE EN FAVEUR DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE

En Wallonie, un Plan wallon en faveur de la propreté publique a été adopté à l'initiative du Ministre wallon de l'Environnement. Il existe un organisme chargé de mettre en oeuvre ces mesures pour rendre la Wallonie Plus Propre: l'asbl Be WaPP. Elle a vu le jour à la suite d'un accord de partenariat signé entre la Wallonie et les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché belge. Ces entreprises sont représentées par Fost Plus, Fevia et Comeos*. À travers cet accord, l'objectif est de mettre tous les moyens en oeuvre pour diminuer la malpropreté dans l'espace public en vue de préserver notre environnement. Le label «Wallonie Plus Propre» a été créé pour encadrer toute action liée à la propreté publique.

La propreté publique est un enjeu de société complexe, qui nécessite la collaboration de tous. Le plus important est de provoquer

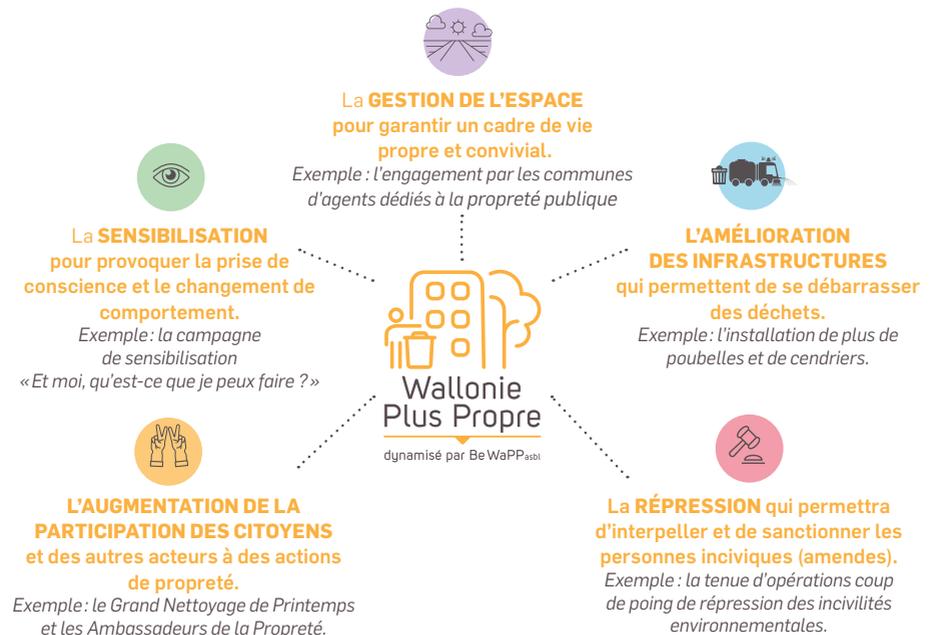
un changement de comportement de la population afin de lui faire comprendre que les déchets doivent aller à la poubelle, et pas sur la voie publique! L'enjeu est de faire du respect de la propreté publique une « norme » ancrée dans le quotidien de chacun.

Fevia est la fédération de l'industrie alimentaire belge

comeos est la fédération du commerce et des services en Belgique.

Fostplus organise et finance tout le système de collecte sélective, de tri et de recyclage des déchets d'emballages ménagers en Belgique.

Il n'existe malheureusement pas de solution miracle à la malpropreté. Par contre, il est possible de mener une stratégie qui repose sur 5 piliers:



POUR ALLER PLUS LOIN

Voici quelques sources de documentation qui pourront vous aider si vous souhaitez approfondir cette matière avec vos élèves, au moment du Grand Nettoyage de Printemps ou plus tard dans l'année.

Le site Internet de Wallonie Plus Propre:

www.walloniepluspropre.be

Le site Internet de la Wallonie relatif aux déchets au sens large:

<http://moinsdedechets.wallonie.be>

Le portail de l'Environnement en Wallonie (SPW):

<http://environnement.wallonie.be>

Le CIDE, Centre d'Information et de Documentation en Environnement, dispose également d'une grande quantité de documents pédagogiques relatifs à l'environnement. Des publications sont téléchargeables via ce lien:

http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/publi/telecharger_tout.idc

Les Centres régionaux d'initiation à l'environnement, dont les différentes implantations sont répertoriées sous le lien ci-dessous.

Ils proposent tous des stages en période scolaire

www.crie.be

Le Réseau IDée - Information et Diffusion en éducation à l'environnement:

www.reseau-idee.be

Ce réseau rassemble des associations actives dans l'Éducation relative à l'Environnement (ErE) en Wallonie et à Bruxelles et offre une information claire et centralisée.

Le site internet de la COPIDEC rassemble les différentes intercommunales de gestion des déchets:

www.copidec.be/mon-ic

L'asbl GoodPlanet sensibilise chaque année des enfants, jeunes et adultes dans toute la Belgique via des projets, des campagnes et des animations en lien avec l'environnement:

www.goodplanet.be

La plate-forme 'Drôle de planète' rassemble des tas de ressources pédagogiques, des activités et des jeux en lien avec l'eau, l'air, l'alimentation et les déchets:

www.droledeplanete.be

L'asbl COREN (Coordination Environnement) sensibilise, éduque, met en place et forme aux outils de gestion environnementale.

www.coren.be/fr/

Commandez nos outils de sensibilisation à la propreté pour votre école!

Lors de la rentrée scolaire, nous avons lancé une campagne de sensibilisation vers les écoles (maternelles, primaires et secondaires) afin qu'elles s'engagent pour une Wallonie plus propre! En effet, les écoles sont un lieu d'apprentissage idéal pour lancer des initiatives, adopter les bons gestes, et mettre en avant les bonnes pratiques liées à la propreté publique. Voici un aperçu des outils de la campagne 'Ça bouge à la rentrée' disponibles sur notre site internet.

Maternelle	Primaire	Secondaire
		
		

Afin de respecter la propreté de mon école, je (indique ton prénom et ton nom :

POUR TÉLÉCHARGER LES FICHIERS ET/OU COMMANDER UNE VERSION 'PAPIER', RENDEZ-VOUS SUR

walloniepluspropre.be/ecoles/ca-bouge-a-la-rentree/materiel/